



COMMUNE DE UTELLE

Secteur du Cros d'Utelte

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
DE MOUVEMENTS DE TERRAINCARTE DES ALEAS DE
MOUVEMENTS DE TERRAIN

FOND TOPOGRAPHIQUE

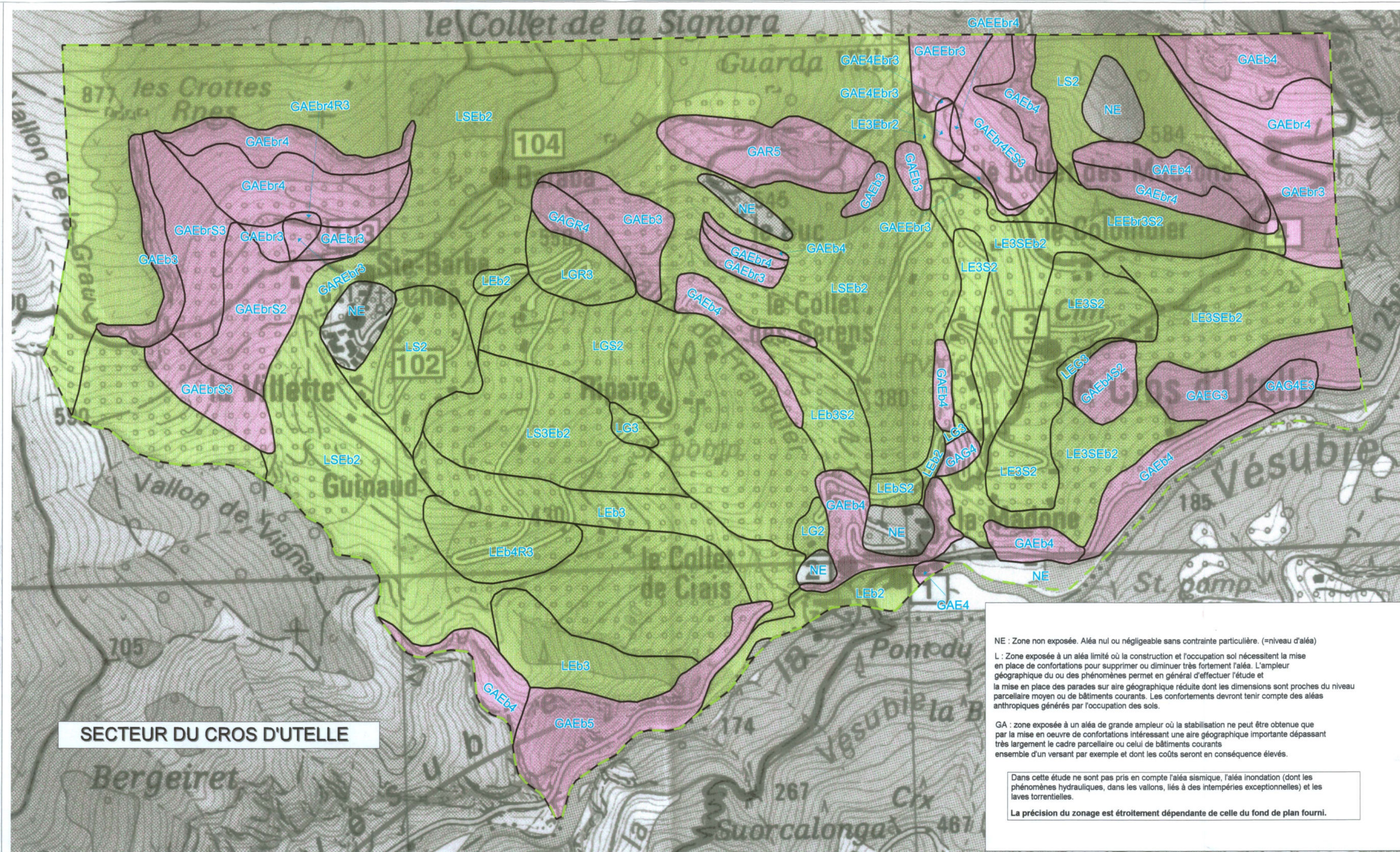
Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : 21 AOÛT 2003

ENQUETE PUBLIQUE DU 2 MAI AU 2 JUIN 2005

APPROBATION DU PPR : 11 AOÛT 2006

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
SERVICE AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENTPour le Préfet,
Le Secrétaire Général
CAB-A 2397

Benoît BROCARD

SECTEUR DU CROS D'UTELLE

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière. (=niveau d'aléa)

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des aléas anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants

ensemble d'un versant par exemple et dont les coûts seront en conséquence élevés.

Dans cette étude ne sont pas pris en compte l'aléa sismique, l'aléa inondation (dont les phénomènes hydrauliques, dans les vallons, liés à des intempéries exceptionnelles) et les laves torrentielles.

La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.

LEGENDE

Phénomènes étudiés :

- G : Glissement
- E : Effondrement
- Eb : Eboulement
- R : Ravinement
- S : Reptation

r : Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (glissements - Eboulements).

Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque.

ex. : Gr3 risque moyen de réception d'un glissement.

Niveau d'aléa :

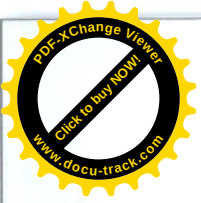
- 5 : Aléa élevé ou très élevé
 - 4 : Aléa important
 - 3 : Aléa moyen
 - 2 : Aléa faible ou mal connu
 - 1 : Aléa nul à négligeable
- : Limite d'étude

Niveaux de protection :

- [Pink box] : Aléa de grande ampleur (GA)
- [Green box] : Aléa limité (L)
- [White box] : Zone non exposée (NE)

Echelle : 1 / 5000





COMMUNE DE UTELLE

Secteurs de Saint Jean la Rivière,
du Chaudan, du Figaret et des Granges de La brasque

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour le Préfet,
Secrétaire Général
CAB-A-1397

CARTE DES ALEAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Benoît BROCARD

FOND TOPOGRAPHIQUE

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : 21 AOÛT 2003
ENQUETE PUBLIQUE DU 2 MAI AU 2 JUIN 2005
APPROBATION DU PPR : 11 AOÛT 2006



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
SERVICE AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT



INSTITUT NATIONAL DE L'ÉQUIPEMENT RURAL
Ingénierie des Mouvements de Sol
et des Risques Naturels

LEGENDE

Phénomènes étudiés :

- G : Glissement
- E : Effondrement
- Eb : Eboulement
- R : Ravinement
- S : Reptation

r : Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires
des phénomènes
(glissements - Eboulements).
Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à
celle du phénomène et l'indice du niveau du risque.
ex. : Gr3 risque moyen de réception d'un glissement.

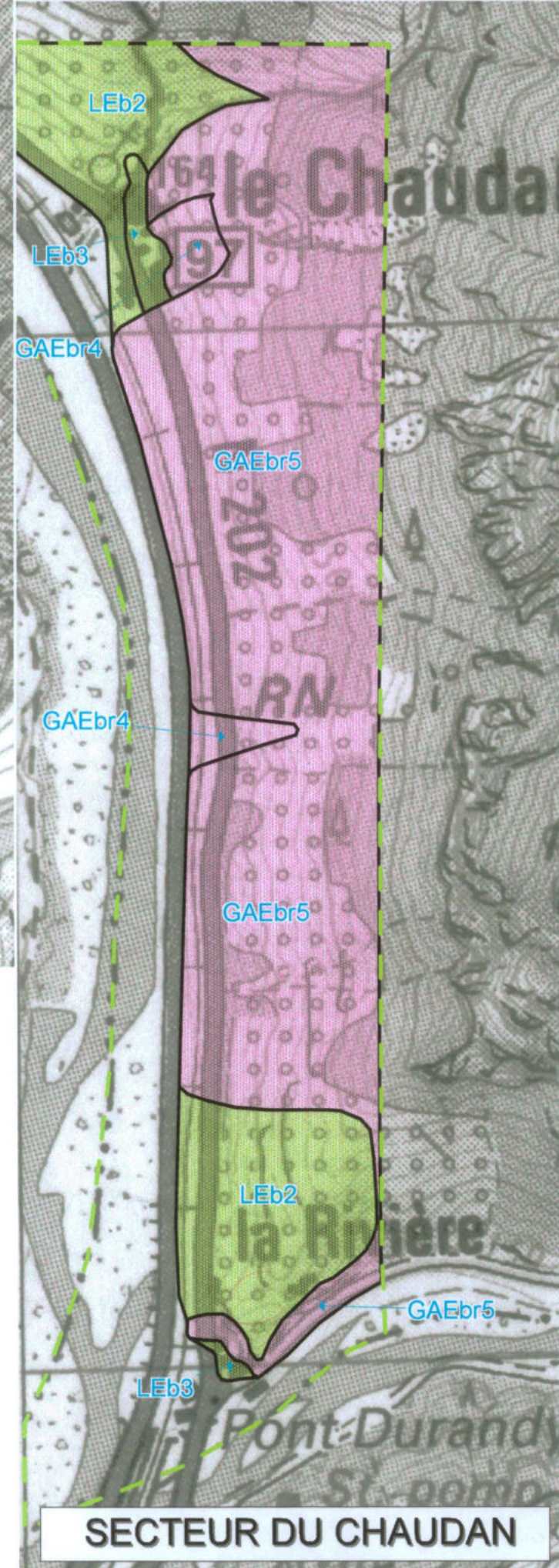
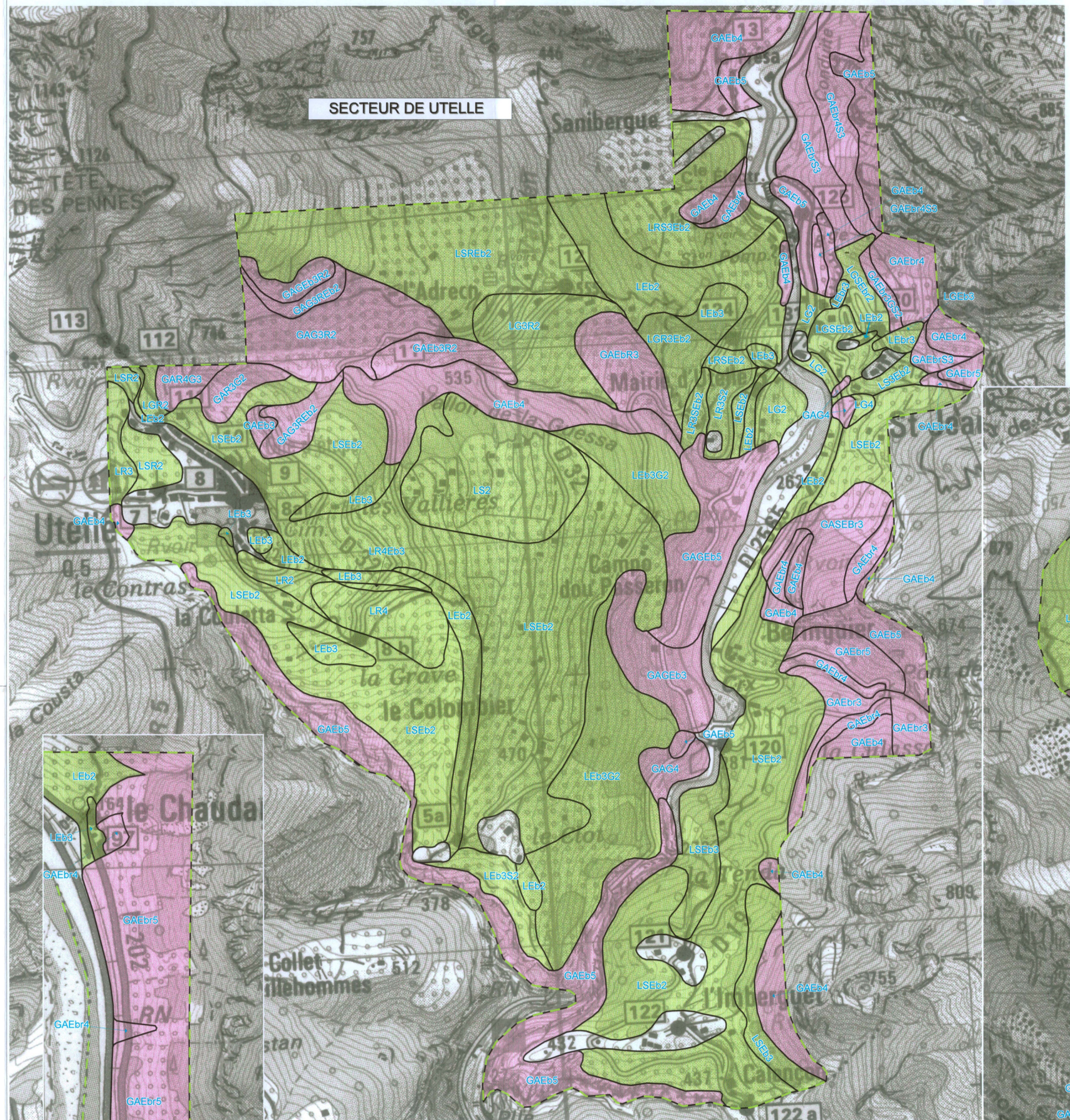
Niveau d'aléa :

- 5 : Aléa élevé ou très élevé
 - 4 : Aléa important
 - 3 : Aléa moyen
 - 2 : Aléa faible ou mal connu
 - 1 : Aléa nul à négligeable
- : Limite d'étude

Niveaux de protection :

- Aléa de grande ampleur (GA)
- Aléa limité (L)
- Zone non exposée (NE)

Echelle : 1 / 5000



NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière. (=niveau d'aléa)
L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation sol nécessitent la mise
en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur
géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et
la mise en place des parades sur aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau
parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des aléas
anthropiques générés par l'occupation des sols.
GA : zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que
par la mise en oeuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant
très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants
ensemble d'un versant par exemple et dont les coûts seront en conséquence élevés.

Dans cette étude ne sont pas pris en compte l'aléa sismique, l'aléa inondation (dont les
phénomènes hydrauliques, dans les vallons, liés à des intempéries exceptionnelles) et les
laves torrentielles.
La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.

